

Faire des affaires en Inde

M&A

1. Qu'est-ce que le Tribunal national du droit des sociétés?

Le tribunal national de la Cour de justice a été créé en vertu de la loi de 2013 sur les sociétés en tant qu'organe quasi judiciaire aux fins du droit des sociétés. NCLT est l'une des récentes réformes entreprises par le gouvernement en matière de droit des sociétés. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

2. Quelles sont les lignes directrices pour le transfert d'actions existantes de non-résidents vers des résidents ou des résidents vers des non-résidents?

En cas de transfert d'instruments de capital par voie de vente de non-résident à résident ou vice-versa, le transfert doit être déclaré via le formulaire FC-TRS (sauf dans les cas non requis). Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

3. Quels sont les modes de paiement autorisés pour recevoir des investissements directs étrangers dans une entreprise indienne?

Une société indienne émettant des actions / débetures convertibles à une personne résidant hors de l'Inde recevra le montant de la contrepartie par: 1) Envoi de fonds par les canaux bancaires normaux. 2) Débit sur le compte NRE / FCNR (B) d'une personne concernée tenu auprès d'une banque de catégorie I AD. 3) Débit sur un compte séquestre non rémunéré en roupies indiennes en Inde, ouvert avec l'approbation de la banque de catégorie AD - I et maintenu auprès de la banque de catégorie I AD au nom des résidents et des non-résidents pour le paiement de la contrepartie d'achat d'actions. 4) Conversion de redevance / somme forfaitaire / commission de savoir-faire technique due pour le paiement ou la conversion de la BCE. Conversion des dépenses pré-incorporation / préopératoires engagées par une entité non résidente dans la limite de cinq pour cent de son capital ou de 500 000 USD, selon le montant le moins élevé. 5) La conversion des dettes d'importation / frais de pré-incorporation / peut être considérée comme une contrepartie pour l'émission d'actions avec l'approbation du FIPB, contre tout autre fonds payable à une personne résidant en dehors de l'Inde, dont le versement ne nécessite pas l'approbation préalable du Banque de réserve ou du

gouvernement de l'Inde et swap d'instruments de capital, à condition que la société indienne investie soit engagée dans un secteur de liaison gouvernementale, l'approbation préalable du gouvernement sera requise. Si les actions ou les débetures convertibles ne sont pas émises dans les 180 jours à compter de la date de réception de la remise ou de la date de débit sur le compte NRE / FCNR (B) / séquestre, le montant sera remboursé. En outre, la Banque de réserve peut, sur demande qui lui est adressée et pour des raisons suffisantes, autoriser une société indienne à rembourser / attribuer des actions pour le montant de la contrepartie reçue pour l'émission de la garantie si ce montant est impayé au-delà de la période de 180 jours à compter de la date de réception. .

4. Quelle est la manière dont la participation non publique maximale autorisée a été calculée?

La participation non publique maximale autorisée est calculée sur la base de l'exigence minimale de participation publique en vertu des règles de 1957 sur les contrats de valeurs mobilières (règlements) (SCRR). La règle 19A du SCRR impose à toutes les sociétés cotées (autres que les sociétés du secteur public) de maintenir une participation publique d'au moins 25% du capital social de la société. Ainsi, par déduction, le nombre maximal d'actions pouvant être détenues par les promoteurs, c'est-à-dire la participation non publique maximale autorisée dans une société cotée (autre que les sociétés du secteur public) est de 75% du capital social. Pour plus d'informations, cliquez ici .

5. Quelle est la signification d'une offre ouverte volontaire?

Une offre ouverte volontaire en vertu du règlement 6, est une offre faite par une personne qui, elle-même ou par l'intermédiaire de personnes agissant de concert, le cas échéant, détient 25% ou plus des actions ou des droits de vote dans la société cible mais moins que la participation non publique maximale autorisée. limite. Pour plus d'informations, cliquez ici .

6. Toutes les acquisitions d'actions dépassant les limites et / ou le contrôle prescrits conduisent-elles à une offre ouverte?

Non, en ce qui concerne certaines acquisitions, le règlement SAST de 2011 prévoit une dispense des exigences de faire une offre ouverte, sous réserve que certaines conditions soient remplies. Par exemple, acquisition suite à un transfert inter-actions d'actions entre certaines catégories d'actionnaires, acquisition dans le cours normal des affaires par des entités comme le souscripteur enregistré auprès de SEBI, des courtiers en valeurs mobilières, des banquiers d'affaires agissant en

tant qu'agent stabilisateur, Scheduled Commercial Bank (SCB), agissant comme agent d'entiercement, etc. Pour plus de détails, veuillez accéder au lien suivant .

7. Quelle est la validité d'une offre ouverte?

Dix jours Pour plus d'informations, cliquez ici

8. Que signifie le niveau minimum d'acceptation sous le code de reprise Sebi?

Le «niveau minimum d'acceptation» implique le nombre minimum d'actions que l'acquéreur souhaite dans le cadre de ladite offre conditionnelle. Si le nombre d'actions valablement apportées à l'offre conditionnelle est inférieur au niveau minimum d'acceptation stipulé par l'acquéreur, l'acquéreur n'est alors pas tenu d'accepter des actions dans le cadre de l'offre. Pour plus d'informations, cliquez ici .

9. Quelle est la taille définie pour une offre ouverte à faire sous le code de reprise SEBI?

Une offre ouverte, autre qu'une offre ouverte volontaire en vertu du règlement 6, doit être faite pour un minimum de 26% du capital social de la société cible. La taille de l'offre ouverte volontaire en vertu du règlement 6 doit être d'au moins 10% du capital social de la société cible. En outre, le pourcentage de taille de l'offre est calculé sur le capital-actions entièrement dilué de la société cible en tenant compte de l'augmentation potentielle du nombre d'actions en circulation au 10e jour ouvrable à compter de la clôture de l'offre ouverte. Pour plus d'informations, cliquez ici .

10. Que sont les offres hostiles sous le code OPA SEBI?

Officiellement, il n'y a pas de terme d'offre hostile dans le règlement. Une offre hostile est généralement considérée comme une offre non sollicitée par une personne, sans aucun arrangement ou protocole d'entente avec des personnes actuellement en contrôle. Toute personne détenant ou non d'actions d'une société cible peut faire une offre d'acquérir des actions d'une société cotée sous réserve d'une taille d'offre minimale de 26%. Pour plus d'informations, cliquez ici .

11. Qu'est-ce qu'une «société cible»?

Une «société cible» est la société / personne morale ou la société dont les actions sont cotées en

bourse et dans laquelle un changement de participation ou de contrôle est proposé par un acquéreur. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) .

12. Qui est un «acquéreur»?

Acquéreur désigne toute personne qui, par elle-même, par l'intermédiaire ou avec des personnes agissant de concert avec lui, directement ou indirectement, acquiert ou accepte d'acquérir des actions, des droits de vote ou le contrôle d'une société cible. Un acquéreur peut être une personne physique, une personne morale ou toute autre personne morale. Pour plus de détails, veuillez accéder au lien suivant .

13. Qu'entend-on par OPA et acquisition substantielle d'actions?

Lorsqu'un «acquéreur» prend le contrôle de la «société cible», cela est qualifié de prise de contrôle. Lorsqu'un acquéreur acquiert «une quantité substantielle d'actions ou de droits de vote» de la société cible, cela se traduit par une acquisition substantielle d'actions. Pour plus de détails, veuillez accéder au lien suivant .

14. Quand est-il devenu obligatoire de notifier une combinaison à CCI?

La Loi sur la concurrence exige la notification obligatoire de toutes les combinaisons dans les délais prescrits. Les combinaisons doivent être notifiées à CCI dans les 30 jours suivant un événement déclencheur Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) .

15. Que signifie le terme combinaison dans les fusions et acquisitions?

Toute fusion ou fusion qui atteint les seuils ci-dessous est considérée comme une combinaison:
Niveau entreprise Inde: Actifs> Rs 2 000 cr. Ou Chiffre d'affaires> Rs. 6 000 Cr Monde entier (composante Inde): Actifs> 1 milliard de dollars avec Rs. 1000 cr en Inde ou chiffre d'affaires> 3 milliards de dollars avec Rs. 3000 Cr en Inde Niveau de groupe Inde: Actifs> Rs 8 000 cr. Ou Chiffre d'affaires> Rs. 24 000 Cr Monde (composante Inde): Actifs> 4 milliards de dollars avec Rs. 1000 cr en Inde ou chiffre d'affaires> 12 milliards de dollars avec Rs. 3000 Cr en Inde Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) .

16. Doit-on avertir CCI au cas où ils achèteraient moins de 25% des actions d'une société

cotée sur un marché secondaire?

L'acquisition de jusqu'à 25% d'actions lorsque l'acquéreur n'acquiert pas le contrôle et que l'acquisition s'effectue uniquement en tant qu'investissement ou dans le cours normal des affaires, ne doit normalement pas être notifiée à la CCI pour approbation préalable. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) .

17. Quelles sont les lois / règles / réglementations applicables en matière de concurrence en matière de fusion, de fusion et d ' acquisition?

Les dispositions légales suivantes s'appliquent aux fusions, fusions et acquisitions du point de vue du droit de la concurrence: 1) Loi sur la concurrence, 2002. 2) Règlement de 2011 de la Commission de la concurrence de l'Inde (procédure concernant les transactions commerciales liées aux regroupements). 3) Règlements (généraux) de la Commission de la concurrence de l'Inde, 2009: i) Notification n ° SO 93 (E) du 8 janvier 2013 ii) Notification n ° SO 673 (E) du 4 mars 2016 iii) Notification n ° SO 674 (E) du 4 mars 2016 iv) Notification n ° SO 675 (E) du 4 mars 2016 v) Notification n ° SO 988 (E) du 29 mars 2017 vi) Notification n ° SO 2039 (E) du 29 juin 2017 Pour plus de détails, veuillez accéder au lien suivant .